

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9

876

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 29 novembre 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick

Absent(s) excuse (s): DEBRUYNE Caroline LAROCHE Romain VALLETTA Annick

Absent(s) non excusé(s) : BROUHENA Christelle FRANQUELIN Florentin

**Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre
M LAROCHE Romain donne pouvoir à M FRANQUELIN Jean-Philippe Mme VALLETTA Annick donne pouvoir à Mme CRECHE Pascale
Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre**

585- DEVIS ATELIER FRANQUELIN VOLET PORTE –FENETRE – CHANTIER 1 RUE DE SOLOGNE

Messieurs FRANQUELIN Jean – Philippe et Florentin, quittent la salle, pour la présentation et le vote de cette délibération

Les travaux de réhabilitation de la maison communale du 1 rue de Sologne sont en cours avec une livraison prévue semaine 51.

S'agissant d'une opération soutenue par la FONDATION DU PATRIMOINE, il a été prévu de conserver les deux volets existants des fenêtres, et de les rénover à l'identique et pour ce faire, le conseil municipal a déjà accepté l'offre des ATELIERS FRANQUELIN pour la somme de 600 € net de taxes.

Il demeure la réalisation d'un volet à double battant pour la porte fenêtre remplaçant l'ancienne porte de la grange.

Afin de garder une part des anciens équipements, il est envisagé de réaliser un volet identique à l'ancienne porte et en réutilisant les anciennes pentures.

L'atelier FRANQUELIN a été consulté, ainsi qu'une autre entreprise, la menuiserie GARNIER ;

M. le maire présente au conseil les deux devis :

GARNIER pour la somme de 1 186,00 € HT

ATELIER FRANQUELIN pour la somme de 850 € net de taxes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis des ATELIERS FRANQUELIN pour la somme de 850,00 € net de taxes

-Autorise M le Maire à signer le marché correspondant

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN Marie-Pierre

Transmis en préfecture le 10 décembre 2024

Certifié exécutoire le 10 décembre 2024